



PARTAGE SUITE VENTE IMMOBILIERE

Par **jack62120**, le **23/10/2010** à **21:26**

QUESTION OUVERTE SUR VENTE DE LA MAISON DE MA MERE (PERE DCD EN 1995)
FAMILLE COMPOSEE DE 8 ENFANTS DONT UN DCD EN 2010.
QUELLES SONT LES PARTS QUI REVIENDRONT A CHACUN ?
LES ENFANTS DU FRERE DCD ONT REFUSE LA SUCCESSION DE LEUR PERE
(DECLARARTION AUPRES TGI). AUJOURD'HUI ON ME DIT QUE LES PETITS-ENFANTS
DE MON FRERE DCD PEUVENT DEMANDER OU REFUSER LA SUCCESSION DE LEUR
GRAND-PERE ?
JE PENSAIS QUE CELA SE LIMITAIT AUX FRERES ET SOEURS AINSI QU'A LEURS
ENFANTS MAIS PAS AUX PETITS ENFANTS ?
QUELQU'UN PEUT-IL M'ECLAIRCIR LA-DESSUS ?
QUELLES SONT LES DEMARCHES QUE CES PETITS-ENFANTS DOIVENT FAIRE POUR
ACCEPTER OU REFUSER LA SUCCESSION ?
MERCI D'AVANCE POUR VOTRE REPONSE

Par **Domil**, le **23/10/2010** à **21:46**

merci de ne pas crier

Par **jack62120**, le **23/10/2010** à **22:40**

pourquoi cette reponse ????????